

2L2A

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 43 avenue Maurice Thorez, 13110 PORT DE BOUC
822903167 RCS Aix en Provence

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 02/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux février,
A 14 heures,

Les associés de la Société 2L2A se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire,
au siège social.

Sont présents :

- Madame Armelle LIXON, titulaire de 250 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Yves LUPANT, titulaire de 250 actions nominatives ordinaires en pleine propriété, *- Marie*

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions
composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves Lupant, en sa qualité de nouvel
actionnaire. *- Marie*

Madame Armelle Lixon est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement
constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de
l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission du président M Armani Jean-Paul,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux
associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la
Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de
l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

W LA

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Paul ARMANI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur *Yves - Marie LUPANT*

Né à Haine Saint Paul (Belgique) le 14/03/1965

De nationalité *BELGE*

Demeurant 51, Allée des Magnans, 13110 PORT DE BOUC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Yves LUPANT
-Marie



Armelle LIXON

